

Montréal, le 15 novembre 2023

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>c</sup> Yves Fréchette  
Avocat  
Hydro-Québec  
Vice-présidence – Affaires juridiques  
800, boul. de Maisonneuve Est, 11<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2L 4M8

M<sup>c</sup> Pierre D. Grenier  
Dentons Canada S.E.N.C.R.L.  
1, Place Ville Marie  
Bureau 3900  
Montréal (Québec) H3B 4M7

**OBJET : Demande d'approbation d'un contrat de service de transport d'électricité et demande d'approbation de tarifs provisoires pour l'année 2023  
Dossier Régie de l'énergie R-4240-2023**

---

Maîtres,

La présente fait suite au dépôt par Rio Tinto Alcan Inc. (RTA) d'une demande d'approbation d'un contrat de service de transport d'électricité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2027 et d'une demande d'approbation de tarifs provisoires pour l'année 2023 (la Demande)<sup>1</sup>, ainsi qu'au dépôt par Hydro-Québec dans ses activités de transport de sa réponse<sup>2</sup> à la Demande.

La formation chargée de l'examen de la Demande me prie de vous informer de ce qui suit.

La Régie accueille la première conclusion recherchée par RTA<sup>3</sup> et dispense cette dernière de la publication d'avis publics relatifs à la Demande.

La Régie procédera à l'examen de la Demande sur dossier, sous réserve de tout ajustement ou changement à ce mode procédural qu'elle pourra juger opportun de prescrire, suivant les circonstances.

---

<sup>1</sup> Pièce [B-0002](#).

<sup>2</sup> Pièce [C-HQT-0003](#).

<sup>3</sup> Pièce [B-0002](#), p. 3.

Enfin, la Régie transmettra prochainement aux parties une demande de renseignements en vue d'obtenir des précisions relatives à certains éléments de la Demande.

Veillez agréer, Maîtres, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Natalia Lis**

*Natalia Lis pour*  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ml